

ÉNERGIE

De l'électricité verte sur la Lesse

Christophe VIELLE

Mis en ligne le 20/06/2007

Construire un gigantesque barrage sur la Lesse pour produire de l'électricité ? Le projet dort dans les cartons ministériels depuis trente ans. Ne serait-il pas temps de le ressortir ?

Chercheur du FNRS à l'UCL.

Les grands pays cités en exemple pour leur croissance économique fulgurante que sont l'Inde et la Chine ont l'un et l'autre entrepris ou achevé de colossaux travaux de génie civil de type hydro-électrique : le projet de barrages sur la Narmada pour l'un, les barrages sur le fleuve Yangzi pour l'autre. Au moment où, en Belgique, aucun projet alternatif probant ne se fait jour pour assurer des capacités énergétiques comparables à celles offertes actuellement par les centrales électriques nucléaires ou au charbon et au gaz, mis à part peut-être les parcs à éoliennes davantage adaptés aux conditions climatiques du littoral flamand, on peut se demander si la solution en Wallonie ne réside pas dans la valorisation énergétique de sa richesse naturelle principale : l'eau.

Un des axes d'une telle politique écologique serait, pour chacun de ses nombreux cours d'eau, la multiplication de mini-centrales ou moulins aptes à fournir l'énergie électrique à l'échelle d'une commune rurale. Complémentairement, et notamment pour la régulation du débit des eaux, seraient construits un ou plusieurs grands barrages permettant à la fois le stockage régulateur des eaux et la fourniture supplémentaire d'énergie électrique.

Pour rappel, dès 1964 en Belgique, le ministre alors national des Travaux publics proposait la création, dans les Ardennes, de réserves immenses d'eaux (près d'un milliard de mètres cubes) pour soutenir l'étiage de la Meuse à hauteur de l'écluse de Monsin. Le premier projet de barrage sur la Semois provoqua un tollé général, car il impliquait la destruction de plusieurs villages. Il fut abandonné au profit d'autres projets sur la Lesse : "Lesse I", puis un plus modeste "Lesse II", et enfin "Lesse III" (1971). Ce dernier ne devait entraîner la destruction que de quelques maisons du hameau de Lesse (entité de Redu), mais il ne résista pas non plus à l'opposition des défenseurs du patrimoine naturel, lesquels par ailleurs furent bien impuissants, quelques années plus tard, face aux bouleversements beaucoup plus considérables du paysage engendrés par la construction de l'autoroute E411 à quelques kilomètres de là (traversée de la Lesse et percée du massif ardennais à hauteur de Tellin). On renonça donc définitivement à ce type d'entreprise... juste avant le premier choc pétrolier (1973), puis la régionalisation des compétences des travaux publics.

En quoi consistait la dernière mouture de ce projet qui dort depuis plus de trente ans dans les archives ministérielles. Il s'agissait d'édifier au petit hameau de Neupont, en aval de Daverdisse, un "barrage-poids", c'est-à-dire un mur massif de béton, calculé pour résister aux sollicitations les plus fortes. D'une longueur de 820 mètres et d'une hauteur maximum de 72 mètres, pour un volume de 93 000 mètres cubes de béton, il devait pouvoir retenir cent quatre-vingt-un millions de mètres cubes d'eau à la cote 265, pour une superficie de plan d'eau de 684 hectares, alimenté par la Haute-Lesse et ses affluents comme la Mache (voir plan ci-contre). Le projet prévoyait aussi l'installation d'une infrastructure touristique diversifiée autour du nouveau lac, dont les rives auraient fait environ 60 km - presque autant que la côte belge tout entière. La régulation du débit de l'eau à environ 10 mètres cubes par seconde ne devait, en outre, pas affecter, en aval, les grottes de Han ou la navigation des kayaks sur la Basse-Lesse.

Outre la meilleure gestion des réserves d'eaux et la production d'énergie électrique, les avantages d'un tel projet pour l'économie régionale seraient énormes : pour le secteur de la construction d'abord, pour celui du tourisme ensuite, avec des perspectives éco-touristiques susceptibles de profiter directement aux gens de Redu (déjà village du livre) et des autres villages des alentours. Le financement d'un tel projet devrait être principalement public, mais ses retombées le seraient assurément tout autant. Car dans une perspective de développement durable, l'idée du *"Barrage (pour de l'eau destinée à la région) flamand (e)" brandis par les anciens opposants ne résisterait pas à la réalité du "Barrage (pour la bonne gestion des ressources énergétiques de la région) wallon(ne)"*.

Laissant de côté les visions apocalyptiques du chantre de l'Ardenne, Adrien de Prémorel, selon lequel il fallait alors *"trouver autre chose que ce sacrilège, que ce mépris des droits de la vie et de la mort. Il faut s'éveiller de ce cauchemar"* ("Le Soir", janvier 1965), ne serait-il pas opportun que les pouvoirs publics wallons rouvrent ce dossier (s'ils le retrouvent...) et en jaugent les avantages et les inconvénients dans un débat ouvert et démocratique impliquant l'ensemble des acteurs concernés ?

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

